

## ALLEMAND

### ÉPREUVE COMMUNE : ORAL EXPLICATION DE TEXTE

**Olivier Baisez, Marie-Ange Maillet**

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30 min

Durée de passage devant le jury : 30 minutes (20 min d'exposé, 10 min d'entretien)

Types de sujets : texte littéraire à expliquer en allemand

Modalités de tirage du sujet : Trois papillons sont présentés au candidat ou à la candidate, qui en tire deux. Sur chaque billet figure une indication de genre (prose / poésie / théâtre) et de période, par exemple « Prose XVIII<sup>e</sup> siècle », « Poésie XX<sup>e</sup> siècle » ou « Théâtre XXI<sup>e</sup> siècle ». Le candidat ou la candidate choisit immédiatement l'une des combinaisons proposées et le jury lui remet alors son sujet. Le XVII<sup>e</sup> siècle n'est représenté qu'en poésie.

Ouvrages généraux autorisés : dictionnaire unilingue *DUDEN Deutsches Universalwörterbuch* en un volume.

Aucun ouvrage spécifique n'est autorisé.

Textes et auteurs tirés par les candidats (entre parenthèses, le cas échéant, le nombre d'occurrences s'il est supérieur à 1), classés par ordre alphabétique.

**Poésie** : Clemens Brentano, Augustus Buchner, Matthias Claudius, Annette von Droste-Hülshoff, Joseph von Eichendorff, Günter Grass, Heinrich Heine, Georg Heym, Rainer Maria Rilke.

**Prose narrative** : Theodor Fontane, Gottfried Keller, Heinrich von Kleist, Thomas Mann, Brigitte Reimann, Joseph Roth, Johann Gottfried Seume, Ludwig Tieck, Christoph Martin Wieland.

**Théâtre** : Wolfgang Borchert, Georg Büchner, Johann Wolfgang von Goethe (2), Franz Grillparzer, Carl Zuckmayer.

Le jury a interrogé cette année 24 candidat·e·s, contre 19 en 2019, et se réjouit de cette augmentation du nombre de germanistes, ou plutôt du retour à des standards passés. La moyenne est de 12,25, en légère baisse par rapport à 2019 (12,79), les épreuves orales de la session 2020 ayant été annulées en raison du contexte sanitaire. Un tiers des candidat·e·s ont obtenu une note égale ou supérieure à 14. Ces résultats reflètent l'impression d'ensemble du jury sur la session 2021, qui est celle d'une raréfaction à la fois des très bonnes et des très mauvaises prestations, avec pour conséquence une augmentation du nombre d'explications moyennes, globalement correctes mais entachées d'erreurs de langue, de lacunes en culture générale ou de contresens sur le texte. Les notes vont de 7 à 19 et manifestent donc un léger resserrement par rapport à 2019. Il n'a pas manqué grand-chose à la meilleure explication, sur le début d'*Iphigénie en Tauride* de Goethe, pour obtenir la note maximale.

Les candidat·e·s sont bien préparés à l'exercice de l'explication de texte et en maîtrisent les différents éléments : introduction structurée, avec annonce d'un axe de lecture et d'un plan ou découpage du texte, explication en accord avec ce plan et conclusion. Seul bémol : la conclusion se trouve trop souvent réduite à peu de chose, alors qu'elle doit être l'occasion de rappeler le projet de lecture et les principaux points du commentaire. La durée de préparation était cette année pour la première fois allongée de trente minutes, et les candidat·e·s en ont bien tiré parti pour proposer des

explications globalement abouties sur le plan formel, même si certaines étaient déséquilibrées aux dépens des dernières parties et de la conclusion. Il est arrivé cependant que des prestations soient trop courtes et ne remplissent pas le temps imparti (20 minutes). Le jury rappelle qu'il est demandé aux candidat·e·s de lire un extrait du texte ou sa totalité s'il est bref ; il peut s'agir ou bien du début du texte, ou bien d'un passage que le ou la candidat·e juge particulièrement pertinent par rapport à son projet de lecture. Enfin, et c'est d'autant plus important que nous devions cette année (et peut-être l'an prochain encore ?) porter des masques, il ne faut pas négliger le bénéfice qu'on retire d'une bonne prononciation et d'une élocution claire. Le comportement des candidat·e·s au cours de l'entretien consécutif à leur explication a été bon, dans l'ensemble, c'est-à-dire qu'ils et elles ne se sont pas recroquevillé·e·s sur la défensive ou réfugié·e·s dans le mutisme, comme cela s'est déjà produit par le passé. Le jury voudrait redire ici que l'entretien est conçu comme une occasion de compléter l'explication, de clarifier certains points ou d'explorer des aspects du texte sur lesquels on serait passé rapidement. En aucun cas nous ne cherchons à mettre en difficulté les candidat·e·s ni à poser des « questions pièges ».

Nous aimerions attirer l'attention sur les éléments de paratexte fournis aux candidat·e·s, qui ont été parfois négligés de façon préjudiciable. Les lignes sont numérotées pour permettre de se repérer précisément dans le texte. Le nom de l'auteur, ses dates de naissance et de mort, le titre complet de l'œuvre et, le cas échéant, la place de l'extrait dans celle-ci, ainsi que la date de parution du texte, sont indiqués. Si le jury le juge nécessaire, il ajoute quelques lignes de mise en contexte. Tout ceci doit être pris en considération par les candidat·e·s. Le jury n'attend évidemment pas de connaissances biographiques détaillées sur les auteurs, mais les dates peuvent servir à les situer dans l'histoire littéraire et à comprendre les enjeux de certains textes. Certain·e·s candidat·e·s qui sont passé·e·s sur des extraits d'œuvres classiques (deux pièces de Goethe, par exemple), les avaient d'ailleurs manifestement lues ou en connaissaient au moins l'argument, ce qui ne peut pas nuire. En revanche, il n'est pas admissible, comme nous l'avons entendu une fois cette année, de faire toute son explication sans prononcer une seule fois le nom de l'auteur. Pour le théâtre, en particulier, les indications génériques sont cruciales : *Lustspiel*, *Schauspiel*, *Trauerspiel*, cela change tout ! La date de parution est, quant à elle, une information à prendre avec discernement. Voir un traitement littéraire de la montée du nazisme dans un texte romanesque publié en 1923 pose un problème de chronologie. Inversement, vouloir absolument rattacher au classicisme weimarien un récit de voyage pittoresque simplement parce qu'il date de 1803 ne convient pas non plus. Enfin, le titre lui-même mérite d'être lu avec la plus grande attention : dans un poème intitulé *Der Spinnerin Nachtlied*, le moi lyrique est féminin, même si l'auteur est un homme.

Les candidat·e·s ont encore trop souvent tendance à se précipiter sur les choses compliquées et à passer à côté des choses simples. Connaître les figures de style, avoir lu des livres difficiles et être conscient que la littérature peut avoir une fonction transcendante de critique sociale, c'est très bien, mais cela n'apporte malheureusement rien ou trop peu si la situation concrète (qui ? combien ? où ? quand ? comment ?) n'est pas comprise ou si les rapports (de parenté, de pouvoir, de force, d'âge) entre les personnages ne sont pas pris en compte. Avant toute autre chose, il est indispensable de lire le texte de près, d'en comprendre et d'en expliciter le sens.

Dans la plupart des cas, cependant, les candidat·e·s ont été capables de s'appuyer sur leur culture générale et littéraire, ainsi que sur leurs compétences techniques, pour éclairer le texte qu'ils ou elles avaient à expliquer, ce dont il faut les féliciter, ainsi que les préparateurs et préparatrices. Deux remarques malgré tout sur ces points. Premièrement, le jury attend des candidat·e·s qu'ils et elles connaissent (ne serait-ce que de nom) les grands auteurs, quelques œuvres du canon littéraire allemand, et sachent situer chronologiquement l'une par rapport à l'autre les principales périodes littéraires. Il ne s'agit pas d'un concours d'érudition, mais un mythe littéraire comme la Loreley, un personnage comme Nathan le Sage, des auteurs comme Lessing et Heine, ou encore une période littéraire comme l'*Aufklärung* doivent au moins dire quelque chose à de potentiel·le·s futur·e·s

normalien·ne·s. Du reste, le rapport 2019 soulignait déjà certaines lacunes préoccupantes dans le bagage culturel des candidat·e·s. Deuxièmement, nous rappelons ce qui devrait être une évidence : les poèmes en vers ne sont pas les seuls textes à mériter une analyse du point de vue technique.

Parmi les candidat·e·s interrogé·e·s cette année (mais c'était déjà le cas les années précédentes), plusieurs ont recouru de façon répétée à l'adjectif *komisch* sans que l'intention soit toujours très claire pour le jury. En effet, non seulement le mot est polysémique au même titre que « drôle » en français (synonyme de *seltsam*, *sonderbar* ou *skurril*, mais signifiant aussi « qui provoque l'amusement ou le rire » et s'opposant dans certains cas à *tragisch*), mais en outre, les candidat·e·s négligent souvent de préciser quels sont les ressorts comiques du passage en question. En somme, il ne suffit pas de dire que c'est drôle, il faut expliquer pourquoi et comment c'est drôle. Une remarque similaire pourrait être faite sur l'emploi des adjectifs *ironisch* et *paradox* : qualifier un passage d'ironique ou de paradoxal ne fait pas une analyse littéraire tant qu'on n'indique pas où réside l'ironie ni en quoi consiste le paradoxe.

Concernant la maîtrise de la langue, le jury n'a pas entendu d'exposés dans lesquels le mauvais niveau de langue aurait posé des problèmes majeurs, que ce soit pour l'expression de la pensée du candidat ou pour la compréhension du propos par le jury lui-même. Le jury ne se formalise d'ailleurs pas de quelques erreurs de genre, de déclinaison ou de rection prépositionnelle, à condition qu'elles ne soient pas trop fréquentes et ne concernent pas des mots extrêmement courants ou le lexique technique de l'explication de texte. La conjugaison doit être maîtrisée, ainsi que la séparation des particules verbales et surtout le positionnement du verbe dans la phrase. Nous voudrions conclure en insistant sur l'importance d'un travail régulier sur la prononciation de l'allemand (lecture à voix haute, travail sur l'accent tonique, élimination des nasales et des *e* finaux dans des mots comme *krank* ou *Land* par exemple) et en adressant nos encouragements à tou·te·s les candidat·e·s malheureux de la session 2021 qui se présenteront à nouveau au concours en 2022.